M J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Tous les immigrants au Canada sont soumis à des vérifications et à des enquêtes pour déterminer s'ils entrent dans l'une des catégories de personnes interdites décrites dans la Loi sur l'immigration, notamment celles qui concernent la sécurité. Toutefois, ces vérifications et enquêtes sont levées dans le cas de certaines personnes comme les enfants mineurs, les épouses de résidents au Canada et les parents âgés à moins qu'il y ait des raisons de croire qu'ils doivent également subir le genre d'enquête détaillée qui est normalement effectuée. Il n'y a pas moyen de déterminer le nombre des immigrants qui peuvent avoir été admis sans avoir eu à subir une enquête détaillée.

# QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX RETRAITÉS-LES PENSIONS DE VEUVES

### Question nº 65-M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

- 1. Combien de fonctionnaires fédéraux retraités touchent une pension, y compris leur pension de base et tout supplément. dans les limites ci-après: a) moins de \$20 par mois, b) \$20 à \$29.99 par mois, c) \$30 à \$39.99 par mois, d) \$40 à \$49.99 par mois e) \$50 à \$59.99 par mois, f) \$60 à \$69.99 par mois, g) \$70 à \$79.99 par mois, h) \$80 à \$89.99 par mois, i) \$90 à \$99.99 par mois, j) \$100 à \$149.99 par mois, k) \$150 à \$199.99 par mois, 1) \$200 à \$249.99 par mois, m) \$250 à \$299.99 par mois, n) \$300 par mois et plus?
- 2. Combien de veuves de fonctionnaires ou de fonctionnaires retraités touchent une pension, y compris leur pension de base et tout supplément, dans chacune des limites indiquées dans la question ci-dessus?
- 3. Quel est le nombre de fonctionnaires retraités et quel est le nombre de veuves de fonctionnaires ou de fonctionnaires retraités qui habitent actuellement dans chaque province?
- 4. A l'égard de combien d'orphelins de fonctionnaires fédéraux paie-t-on des pensions et quel en est le montant moyen?

(Le document est déposé.)

## LA FERME ANNEXE DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT DE PAUL

### Question nº 202-M. Howard (Skeena):

- 1. Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour fermer des parties ou des divisions de la ferme annexe du pénitencier de Saint-Vincent de Paul et, dans l'affirmative, quelles parties ou divisions, par leurs noms, ont été ainsi fermées et pour quelle
- 2. Au cours de chacune des cinq dernières années, estimet-on que l'exploitation de chacune de ces divisions a été profita-ble et, si c'est le cas, quelles sont les données statistiques de l'état financier de chacune?
- 3. Au cours de chacune des cinq dernières années, à l'égard de chacune des denrées cultivées à la ferme, dans quelle mesure le coût de production est-il a) supérieur, b) inférieur au prix du marché?
- 4. Depuis cinq ans, a-t-on mis au rebut ou écarté des stocks de boîtes de conserves et, dans l'affirmative a) combien de ces boîtes ont été ainsi écartées, b) quelle en était la valeur, c) pour quelles raisons les a-t-on écartées?
- 5. Depuis cinq ans, a) a-t-on transporté des denrées quelque part pour qu'elles soient mises en conserve et, dans l'affirma-

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

- tive (i) quelles denrées (ii) quelle quantité (iii) à quel coût. b) les a-t-on transportées ailleurs de l'endroit de la mise en conserve et, dans l'affirmative, (i) où (ii) à quel prix?
- 6. Qui a effectué la mise en conserve mentionnée au nº 5? 7. Y a-t-il des terres de l'annexe en jachère et, dans l'affirmative, a) combien d'acres, b) pourquoi?

(Le document est déposé.)

#### LES RÉSERVOIRS À ESSENCE ET À HUILE DANS LE NORD CANADIEN

#### Question nº 320-M. Robinson:

- 1. Le gouvernement fédéral a-t-il des réservoirs à essence ou à huile en utilisation dans le Nord canadien?
- 2. Que compte faire le gouvernement fédéral pour stocker des réservoirs démontables pour l'huile et le combustible?
- 3. Le gouvernement fédéral envisagera-t-il la rentabilité d'exiger, comme mesure de sécurité, le stockage d'essence et d'huile dans des réservoirs démontables?

(Le document est déposé.)

- M. Coates: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Ma question nº 12, qui est marquée d'un astérique, figure au Feuilleton depuis le 8 octobre aux côtés de 24 autres questions que j'y ai inscrites jusqu'ici et dont aucune n'a obtenu une réponse. La question nº 12 marquée d'un astérique figurait déjà au Feuilleton lors de la dernière session. Je ne vois pas pourquoi il faut autant de temps pour y répondre. Je serais reconnaissant au député de tenter de me faire obtenir une réponse.
- M. Jerome: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de faire remarquer que nous avons fait l'impossible cette année pour suivre de près le sort réservé aux questions et pour déterminer—lorsque certaines demeurent sans réponse -la raison de ce retard. Plusieurs ministères sont en cause dans la préparation des réponses et nous nous efforçons de garder la haute main sur eux en la circonstance. Je vais assurément prendre note des remarques du
- M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, la question nº 80, qui est marquée d'un astérique, figure également au Feuilleton depuis le 8 octobre. Les questions marquées d'un astérique devraient obtenir une réponse assez rapidement. Cette question figurait, elle aussi, déjà au Feuilleton lors de la dernière session. Elle y avait été insérée le 20 février. Elle s'y trouve maintenant depuis neuf mois.

La question est simple. Je demande au ministre d'État responsable d'Information Canada de déposer les études préliminaires et les rapports consultatifs préparés par le groupe spécial chargé d'étudier l'information au gouvernement et par le Conseil privé. Si je dois recevoir une réponse négative, il ne faut pas neuf mois pour dire non. Dans le cas contraire, je devrais avoir déjà reçu une réponse. Je demande au ministre de s'en occuper immédiatement.

L'hon. M. Stanbury: Monsieur l'Orateur, je répondrais volontiers à une question qui est de mon ressort, mais celle-ci devrait être adressée au Conseil privé.

M. l'Orateur: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.